

Open data un rapport propose un dispositif pour accompagner les collectivités à l'ouverture des données

Numérique Édition du 18 octobre 2016

L'association Opendata France a remis, hier, à Axelle Lemaire, secrétaire d'Etat chargée du Numérique, et à Estelle Grelier, secrétaire d'Etat chargée des Collectivités territoriales, son rapport sur la généralisation progressive de l'ouverture des données publiques dans les territoires.

Commandé en juillet dernier par les deux ministres, ce rapport présente un dispositif d'accompagnement des collectivités de plus de 3500 habitants qui se voient imposer, par la loi du 7 octobre 2016 pour une République numérique, la généralisation de l'ouverture des données publiques à l'horizon 2018. Selon l'association Opendata France, « *si une centaine ont ouvert leurs données à ce jour, le nombre de collectivités concernées [...] est de 3800 ! Il s'agit donc d'un saut quantitatif très important à réaliser ou plus précisément à accompagner* ».

Le rapport dresse un état des lieux complet de l'ouverture des données publiques dans les territoires. Ainsi, « *plus de 10 000 jeux de données ont déjà été mis en ligne par les collectivités locales pionnières, notamment grâce à la plateforme nationale data.gouv.fr* », explique le communiqué du gouvernement qui indique également que ces données ont permis « *la création de services innovants pour les usagers* » tels que « *l'optimisation des déplacements urbains pour les personnes handicapées moteur, ou le zonage précis des réglementations et des aides publiques pour faciliter la localisation des entreprises par exemple* ».

Mais d'importantes « *disparités* » subsisteraient entre les grandes collectivités et les communes de plus petites tailles, selon le rapport. Si les premières seraient déjà bien engagées dans l'ouverture de leurs données, les secondes manqueraient de ressources et de personnels formés. Pour cette raison, le rapport d'Opendata France préconise de « *certifier des formateurs* » et de « *créer des outils pour les formations à l'open data* ». Il recommande également de soutenir l'effort des collectivités par une « *dotation de données* » de la part de l'Etat. Il envisage ainsi la création d'une interface de programmation « *ouverte à l'ensemble des collectivités et permettant à chacune de générer automatiquement la version locale des données nationales déjà publiées en open data* ».

Le rapport estime, par ailleurs, qu'il est nécessaire de renforcer la normalisation des données, leur interopérabilité et leur réutilisation par des acteurs publics et privés pour créer de nouveaux services aux usagers. Il préconise, à ce titre, de définir avec les collectivités locales un « *socle commun de données* » à ouvrir en priorité comme les budgets, les résultats électoraux, les plans locaux d'urbanisme, les données de transports...

[Télécharger le rapport.](#)